

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 13 mars 2019

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Richard Rondeau, conseiller
M^{mes} Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

EST ABSENT

M. Martin Rondeau, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
M^{mes} Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement
Isabelle Falco, adjointe exécutive et agente en communication

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-016-2019

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-017-2019

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante : le sujet *Camping de ZEC – Taxation des bâtiments accessoires – Suivi de dossier* sera traité en priorité à la section 4, donc ce sujet devient le point 4.1 :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019
4. DOSSIERS
 - 4.1. *Camping de ZEC – Taxation des bâtiments accessoires - Suivi de dossier*
 - 4.2. Moratoire des permis – Camping de ZEC – Décision
 - 4.3. Plan de sécurité civile – Création d'un comité – Décision
 - 4.4. Subvention 911 (Volets 1 et 2) – Répartition des dépenses – Décision
5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS (DÉCISION)
6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - INFORMATION
7. VARIA

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 13 mars 2019

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 FÉVRIER 2019**

TNO-018-2019

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2019, comme rédigé.

Aucun suivi.

La directrice du Service d'évaluation se joint à l'assemblée

4. DOSSIERS

4.1. Camping de ZEC – Taxation des bâtiments accessoires - Suivi de dossier

La directrice du Service de l'aménagement ainsi que la directrice du Service d'évaluation présentent un suivi quant à la taxation des bâtiments accessoires en camping de ZEC, tel que demandé lors de la dernière séance du Conseil municipal tenue le 13 février 2019.

Après échanges, il est demandé de planifier une rencontre réunissant les présidents et directeurs généraux des ZECs présentes sur l'ensemble du territoire de la MRC de Matawinie ainsi que le préfet, le préfet suppléant, les maires des municipalités de Saint-Zénon et de Saint-Damien ainsi que le personnel suivant de la MRC : la directrice du Service d'aménagement et la directrice du Service d'évaluation.

La directrice du Service d'évaluation quitte l'assemblée

4.2. Moratoire des permis – Camping de ZEC – Décision

TNO-019-2019

Considérant la résolution CM-048-2011 adoptée le 9 février 2011, par laquelle le Conseil de la MRC de Matawinie appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Zénon auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la réglementation applicable aux campings en territoire de Zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

Considérant que des démarches sont en cours depuis 2011 avec les intervenants du milieu municipal, les ZECs et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de discuter de la problématique d'application réglementaire dans les campings de ZEC;

Considérant qu'en 2015, les représentants des municipalités (Saint-Zénon et Saint-Damien), de la MRC de Matawinie, des ZECs et du MFFP ont tenu des rencontres de travail pour élaborer un règlement qui sera adopté intégralement par l'ensemble des municipalités concernées;

Considérant que d'autres rencontres d'harmonisation de la réglementation municipale se sont tenues en 2016, que les travaux d'harmonisation ne sont pas terminés et que les intervenants du comité de travail sont en attente du dévoilement d'un nouveau cadre de référence;

Considérant qu'à ce jour, le MFFP n'a toujours pas produit le nouveau cadre de référence gouvernemental encadrant la pratique du camping en territoire de ZEC;

Considérant que les intervenants n'ont pu arriver à un consensus concernant l'adoption d'une nouvelle réglementation harmonisée;

Considérant que d'ici à l'adoption du nouveau règlement, il serait préférable de refuser la délivrance de permis pour la construction de nouveaux usages accessoires dans les campings de ZEC afin de ne pas créer des situations dérogatoires lorsque la nouvelle réglementation harmonisée sera adoptée;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement :

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 13 mars 2019

- de maintenir le moratoire relatif à la délivrance de permis pour la construction d'usages accessoires dans les campings de ZEC situés dans le TNO de la MRC de Matawinie au cours de l'année 2019;
- de transmettre la présente résolution aux municipalités de Saint-Zénon et Saint-Damien pour adoption.

4.3. Plan de sécurité civile – Création d'un comité – Décision

TNO-020-2019

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que ledit règlement commande la réalisation d'un plan de sécurité civile pour les municipalités locales, incluant le TNO;

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie ne dispose pas de toutes les ressources humaines et matérielles pour réaliser le plan de sécurité civile ainsi que sa mise en œuvre;

Considérant que le TNO a conclu plusieurs ententes en matière de sécurité incendie et civile avec les municipalités limitrophes à son territoire;

Considérant qu'il convient d'arrimer les interventions des municipalités limitrophes et d'identifier les rôles et responsabilités des coordonnateurs et des responsables de missions;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil du TNO :

- autorise la formation d'un comité de sécurité civile pour le TNO composé d'un responsable de la sécurité civile des municipalités de Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme et Saint-Michel-des-Saints, du maire du TNO, Monsieur Sylvain Breton, ainsi que deux (2) représentants du Service d'aménagement de la MRC, soit un cadre et un professionnel;
- entérine le plan de travail présenté par le Service d'aménagement, lequel pourra être sujet à changement selon l'évolution du dossier.

4.4. Subvention 911 (Volets 1 et 2) – Répartition des dépenses – Décision

TNO-021-2019

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie a obtenu une aide financière de 16 500 \$ répartie en deux volets de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

Considérant que le programme de l'Agence peut être modifié selon les besoins territoriaux des municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement :

- que la somme attribuée de 5 400 \$ au volet 1 soit investie pour la mise en place et la formation d'une cellule de gestion crise, dont 900 \$ sera pris à même les surplus vérifiés du TNO;
- que la somme attribuée de 14 000 \$ au volet 2 soit investie dans les projets des municipalités limitrophes qui servent les intérêts en sécurité civile des citoyens du TNO, dont 2 000 \$ sera pris à même les surplus du TNO;
- que le Conseil municipal autorise M. Pierre Winner, directeur général par intérim, à procéder au décaissement pour les dépenses associées aux volets 1 et 2 dans le respect de la présente résolution.

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 13 mars 2019

5. DEPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS

TNO-022-2019

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement de prendre acte du dépôt de la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » TNO :

Chèques n° 3362 à 3363 montant total de 1 155,29 \$;

Dépôts directs n^{os} 700154 à 700161, montant total de 103 837,59 \$;

Prélèvement : aucun

Engagement n° 18-000157, montant total de 4 919,29 \$;

Engagements n^{os} 19-000005 à 19-000012, montant total de 149 453,07 \$;

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim depuis son entrée en fonction le 4 février 2019 est déposée aux élus, comme présentée.

7. VARIA

Aucun point.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-023-2019

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC soit et est levée à 15 h 02.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Maire